



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

310

DA29

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

Objet	Réponse à l'interrogation du BAPE concernant les chemins à sens unique ou pas
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.	

Au cahier des charges (devis) de l'appel d'offres aux entrepreneurs, il sera clairement spécifié que la conception des chemins ou pistes d'accès est de la seule responsabilité de l'entrepreneur. De plus l'entrepreneur devra soumettre son plan de circulation des véhicules de toutes sortes (lourds, hors gabarit, léger). Il devra prévoir des endroits de rencontres et sa politique qu'il compte appliquer. S'il utilise des chemins privés à l'extérieur de la zone des travaux, il devra soumettre son ou ses protocoles d'ententes avec les propriétaires concernés, ce protocole devra prévoir qu'à la fin des travaux et avant de dégager les retenues contractuelles une certification desdits propriétaires à l'effet qu'ils ont été payés et que les travaux ont été exécutés à leur satisfaction et donne quittance à Parc éolien Pierre-De Saurel. Advenant que l'entrepreneur veuille décréter des sens uniques à une partie ou aux différents chemins ou pistes, il devra soumettre un plan en ce sens afin qu'il soit approuvé par la ou les municipalités concernées et Parc éolien Pierre-De Saurel.